Réf. Farde e-Assemblées : 2301639

N° OJ : 185

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2019

Objet : Culture 2019 : Asbl Bruxelles-Musées-Expositions.- Subside extraordinaire : 10.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983. Loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001. Arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ; Application de la loi du 14 novembre 1983

Considérant les besoins de l'ASBL Bruxelles-Musées-Expositions qui souhaiterait acquérir du matériel de mise en exposition pour les hôpitaux (projecteurs, vitrines, cimaises, signalétique permanente,…);

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Bruxelles et l'ASBL Bruxelles-Musées-Expositions pour fixer les conditions et modalités d'octroi de ce subside;

Considérant les crédits disponibles à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2019, sous réserve de l'approbation du feuilleton n°1 des modifications budgétaires 2019 par l'autorité de tutelle ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Arrête :

Article 1 : Octroi d'un subside extraordinaire de 10.000,00 EUR sur l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2019 à l'attention de l'ASBL Bruxelles-Musées-Expositions pour l'acquisition de matériel de mise en exposition pour les hôpitaux (projecteurs, vitrines, cimaises, signalétique permanente,…) (n° de projet: HF10-228-2009).

Article 2 : Les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et l'ASBL Bruxelles-Musées-Expositions sont approuvés.

Article 3 : La dépense sera engagée à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2019 et couverte par un emprunt.

Annexes :

AE1/Convention Fr/Nl (Consultable au Secrétariat des Assemblées)